

Notice d'aide à la constitution d'une demande d'urbanisme





Déclaration préalable pour la pose d'un bloc climatiseur en façade

Dépôt de la demande :

- Dépôt en ligne : sur https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa
- Dépôt papier : 1 exemplaire à déposer dans votre mairie ou par courrier.
- Délai d'instruction du dossier complet : 1mois (2mois en secteur de patrimoine protégé ABF)

Constitution du dossier :

PIECES DU DOSSIER

1-FORMULAIRE

Dépôt en ligne

Les informations sont à remplir directement sur le téléservice lors du dépôt en ligne :

https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-paa

Les éléments à renseigner sont les mêmes que dans la version papier du formulaire CERFA.

Dépôt papier

Le formulaire est à télécharger sur http://www.service-public.fr

CERFA N° 16702* (pour maison individuelle)
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2028

Rubriques à renseigner :

Rubriques 1, 2 et 3 – identité et coordonnées du déclarant (téléphone et mail conseillés), terrain, Rubrique 4.1 – indiquer la description du projet Rubrique 6 – dater et signer

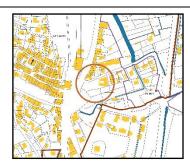
2- PIECES A FOURNIR - Les plan transmis doivent être en format PDF pour les dépôts en ligne.

PLAN DE SITUATION (DP1)

Fournir un plan de situation permettant de localiser votre terrain à l'intérieur de la commune. Vous pouvez réaliser le plan de situation sur le site internet www.cadastre.gouv.fr,

Il vous suffit de rentrer l'adresse de votre terrain et d'imprimer ce plan à une échelle de 1/2500^{ième}.

Voir notice d'aide : réaliser un plan de situation

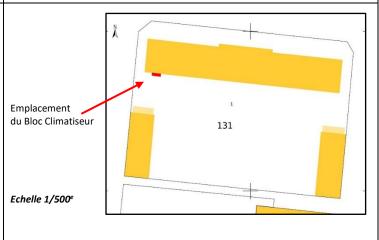


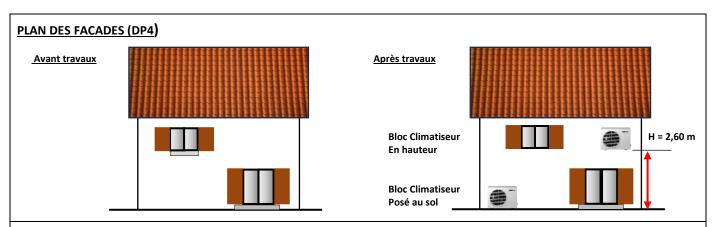
PLAN DE MASSE (DP2)

Vous pouvez réaliser le plan de masse échelle de 1/500^{ième} sur le site internet www.cadastre.gouv.fr

Indiquer l'emplacement du Bloc Climatiseur en précisant son positionnement sur la façade (pose au sol ou en suspension).

Voir notice d'aide : réaliser un plan de masse





L'INSERTION (DP5 ou DP6)

Avant travaux



Apres travaux



PHOTO(S) DE L'EXISTANT (DP7 et DP8)

Ces photos permettent d'illustrer les façades concernées par le projet d'isolation thermiques <u>avant les travaux</u>, et uniquement si vos façades sont visibles depuis l'espace public. Etablir la prise de vue à partir de la rue pour pouvoir apprécier les façades environnantes.

De près



De loin



NOTICE (DP11) Uniquement si votre projet se situe aux abords des Monuments Historiques

Fournir un descriptif détaillé des travaux réalisés (éléments de composition des façades conservés ou remplacés, type de teints des matériaux utilisés avec référence RAL et/ou prospectus, devis d'un professionnel, dans lequel sera détaillé <u>les</u> matériaux utilisés et leurs mises en œuvre.

Le Service ADS est à votre disposition en amont du dépôt de la déclaration préalable afin de vérifier la faisabilité règlementaire et/ou architecturale de votre projet.

Accueil du public en mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban aux horaires indiqués sur le site de la mairie

https://chateau-arnoux-saint-auban.fr/presentation/

Contact du service : Tel : 04 86 89 10 14 Courriel : adscasa@mairie-casa04.fr

Mise à jour : février 2025